

BOLLORÉ : ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU 1^{ER} JUIN 2017

**L'ENSEMBLE DES RÉSOLUTIONS A ÉTÉ ADOPTÉ
DIVIDENDE COMPLÉMENTAIRE DE 0,04 € VERSÉ LE 28 JUIN 2017**

Les Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de Bolloré se sont tenues le 1^{er} juin 2017 sous la présidence de Monsieur Vincent Bolloré.

L'ensemble des résolutions présentées aux cours des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de Bolloré ont été adoptées à plus de 95 %.

L'Assemblée générale ordinaire a notamment approuvé le versement d'un dividende de 0,06 euro par action, soit un dividende complémentaire de 0,04 euro par action après le paiement de l'acompte de 0,02 euro par action versé le 7 octobre 2016. Ce dividende complémentaire est payable en espèces ou en actions.

La période d'option pour le paiement du dividende en actions s'ouvrira le 6 juin 2017 et sera clôturée le 20 juin 2017. Le prix d'émission est fixé à 3,57 euros et la livraison des actions pour les actionnaires ayant opté pour le paiement du dividende en actions interviendra à la même date que la mise en paiement du dividende soit le 28 juin 2017.

L'Assemblée a également renouvelé les mandats d'administrateur de Mesdames Marie Bolloré, Céline Merle-Béral et Martine Studer.